

Les Jeunes MR veulent interdire l’opting out mais autoriser, en parallèle, les coopérations renforcées dans certaines thématiques.

De manière générale, le droit de l’Union européenne s’applique dans les 28 États membres. Cependant, occasionnellement, certains états négocient des opting-out (options de retrait), qui leur permettent de ne pas participer à certaines politiques communes.

Actuellement, 3 états bénéficient d’options de retrait. Il s’agit notamment des pays suivants : Le Danemark, L’Irlande, la Pologne.

On distingue le principe d’opting-out et le système de coopération renforcée. Ce dernier permet, à un minimum neuf états membres, de coopérer au sein des institutions de l’Union européenne, sans que les autres états soient obligés d’y participer. Le gros problème du principe d’opting-out est qu’il crée une Europe à multi vitesses. À vouloir travailler sur toutes les thématiques, on obtient finalement une Europe très hétérogène, ce qui freine son bon fonctionnement et ne permet pas de l’optimiser.

Les Jeunes MR plaident donc pour la fin de cette Union « à la carte » et la suppression à moyen terme des possibilités d’opting-out. Dorénavant, en adhérant à l’Union, le pays-candidat ou l’Etat membre devra adhérer à l’ensemble des politiques qui représentent les fondations de l’Union. Cependant, pour ne pas décourager les bonnes volontés, les États qui le souhaitent peuvent mettre en place des coopérations renforcées. Ce type de coopérations prévoit suffisamment de restrictions que pour qu’il ne crée pas d’Europe à plusieurs vitesses. La procédure de coopération renforcée ne peut avoir lieu que si tous les recours ont déjà été tentés et si elle respecte l’acquis communautaire. Elle ne peut avoir lieu que si neuf États au minimum y participent, et toute forme de coopération doit rester ouverte à l’inclusion de nouveaux entrants dans le groupe, visant de cette manière à créer un effet d’entraînement. Les pays travaillant conjointement dans le cadre d’accords de coopération renforcée sont parfois considérés comme des groupes pionniers. Ils proposent une alternative quand l’Union dans son ensemble ne parvient définitivement pas à se mettre d’accord sur certains sujets. Cependant, ils sont encore peu nombreux aujourd’hui. Nous pourrions donc envisager un plus grand nombre d’accords de coopération renforcée.